

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 70/1/CLR portant approbation du compte administratif du budget de la Caisse locale de retraites pour l'année 1969.

n° 70/1/CLR

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
13 août 1970

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro  
10 septembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Le conseil d'administration de la Caisse locale de retraites a adopté dans sa séance du 17 juillet 1970 la délibération dont la teneur suit : Est approuvé le compte administratif du budget de la Caisse locale de retraites du Territoire Français des Afdrs et des Issas pour l'année 1969. Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées sont arrêtées définitivement comme suit : Section 1. —Régime des fonctionnaires Recettes recouvrées ..... 102.923.832 Dépenses ordonnancées ..... 108.498.923 Déficit des recettes sur les dépenses ..... 5.575.091 Section 2. —Régime des députés Recettes recouvrées ..... 4 5.487.274 Dépenses ordonnancées ..... 11.653.156 Déficit des recettes sur les dépenses ..... 6.165.882 Compte tenu de ces opérations la situation de la Caisse de réserve se présente ainsi qu'il suit : 1° Montant de l'encaisse au 31 décembre 1968. 203.112.362 2° Versements effectués sur les crédits 1969.... 53.000.000 256.112.362 3 Déficit de l'exercice 1969 ..... 11.740.973 4° Prélèvements effectués pour équilibrer le budget.....13.000.000 Prélèvements effectués pour dépenses en capital. 56.000.000 5° Moins-value résultant de la dévaluation du franc français à compter du 10 août 1969..... 25.456.613 106.197.586 Nouvel avoir au 31 décembre 1969 (en numéraires).....149.914.776